

Abbaye 
de Valognes

8 rue des Capucins
50700 VALOGNES

Décembre 2011

Cher(e)s ami(e)s de l'abbaye Notre Dame de Protection,

Il y a exactement 200 ans en ce début de décembre que nous avons pu, après les épreuves de la Révolution, nous installer et célébrer pour la 1^{ère} fois l'Office au lieu où nous sommes aujourd'hui : l'ancien Couvent des Capucins, et bientôt 400 ans que notre Communauté bénédictine a fondé son monastère à Valognes.

Après les immenses travaux et la restauration importante qui avaient suivi les dommages dus aux bombardements de juin 1944, de nouveaux travaux étaient devenus nécessaires. Les deux contraintes majeures donnent l'opportunité de modifier le sanctuaire : la réfection du chauffage, qui date de 1956, et l'obligation de supprimer les différences de niveau pour rendre les lieux accessibles à tous. Ces travaux sont confiés à Monsieur Smith, architecte établi à Cherbourg, et à Monsieur Laurent, économiste établi à Valognes.

Les seuls revenus de notre travail ne permettant pas de faire face à ces dépenses, nous en avons appelé à la générosité de nos amis, de tous ceux qui passent en notre monastère, tous les visiteurs aussi qui viennent admirer cette part du patrimoine valognais offerte en notre abbatale : les bâtiments eux-mêmes d'abord, de la plus pure facture du 17^{ème} siècle, et les deux œuvres d'art présentes dans l'église : le grand tableau, dans son retable d'origine, de Laurent de La Hyre 'L'Adoration des bergers' et les vitraux du grand peintre Léon Zack.

Déjà nous remercions grandement tous ceux dont l'amitié, la confiance et la générosité nous ont permis d'entamer ces travaux. Si certains d'entre vous désirent encore nous aider dans notre mission de moniales, qui est de prier avec vous, pour vous, pour notre monde, et, comme dit notre Père saint Benoît, de « tout faire pour la gloire de Dieu » en participant à la restauration de notre abbatale, vous trouverez au dos de cette lettre les modalités pratiques.

Croyez, cher(e)s ami(e)s de l'abbaye, chers visiteurs, à notre reconnaissance et notre amitié qui nous font porter devant le Seigneur, dans la prière, toutes vos intentions.

Mère Abbessse et la Communauté

Renseignements pratiques au dos de cette lettre.

Si vous le souhaitez, la **FONDATION DES MONASTERES**, fondation reconnue d'utilité publique recevra les dons affectés aux besoins de l'Abbaye Notre Dame de Protection, de Valognes, et délivrera les reçus fiscaux aux donateurs leur permettant de bénéficier des avantages fiscaux (en France):

- Vous êtes un particulier et vous êtes imposable sur le revenu: vous pouvez obtenir une réduction d'impôt correspondant à 66% de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Exemple: un don de 100 € pour notre projet vous « coûte » en réalité 33 €.
- Vous êtes un particulier soumis à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune: vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % du montant de votre don, ceci dans la limite de 50000 euros.
- Vous êtes une entreprise: votre don vous donne droit à une réduction d'impôt de 60% de son montant, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Veillez alors libeller votre *chèque à l'ordre de la Fondation des Monastères*, et indiquer au dos « **Pour les travaux église de l'Abbaye Notre Dame de Protection, de Valognes** » et renvoyez-le à:

Fondation des Monastères 83/85 rue Dutot 75015 PARIS

Qui reversera à notre communauté 95% de votre don, tandis que 5% seront conservés pour le fonds de solidarité afin d'aider les communautés en difficulté.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des données vous concernant. Vous pouvez vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées. Dans ce cas, ces informations seraient alors strictement réservées à l'usage de la Fondation des Monastères.

Pour exercer ce droit, contactez la Fondation des Monastères 83/85, rue Dutot - 75015 Paris -

Tél. 01 45 31 02 02 - email : fdm@fondationdesmonasteres.org